

Pour un premier contact, téléphonez au

02/352.37.12

Le Conseil de l'Action Sociale est composé de onze membres élus par le Conseil Communal de Waterloo :

M. E. VERDIN, Président ; M. J.P. LOUCKX, **M. J.F. THONON, M. F. BOURGYS, Mme N. THONON**, Mme M. PSARRADELIS, **M. M. ARDOULLIE**, Mme G. LEGER, M. P. BUISSERET, **Mme C. SPILTOIR, M. Y. CHEDDAD**, membres.

En son sein, un Comité Spécial du Service Social a été formé (les noms des membres ont été notés en caractères gras, M. J-F Thonon en est le vice-Président).

Président : Etienne Verdin
<http://www.cpaswaterloo.be>
Mail : cpas@cpaswaterloo.be



L'entrée



L'accueil



SERVICE SOCIAL DU C.P.A.S. DE WATERLOO



**QUELLE QUE SOIT VOTRE
SITUATION, VOUS POUVEZ
AVOIR BESOIN DE NOUS....**

Chemin du Bon Dieu de Gibloux 26

1410 Waterloo

Tél. : 02/352.35.11

Le Service Social

Accessible à toute la population de Waterloo Quelle que soit votre situation financière

Vous fournit :

- tous conseils et renseignements utiles pour faire valoir vos droits
- une guidance psychosociale, morale ou éducative
- une aide matérielle sous la forme la plus appropriée
- une aide sociale
- une aide médicale
- une écoute

Permanences : lundi et jeudi de 9h à 12h et mercredi de 9h30 à 12h – autres jours sur rendez-vous.

Il est composé des cellules suivantes :

- Le Social Général
- L'insertion socioprofessionnelle
- La cellule des personnes étrangères (qui s'adresse à toutes les personnes inscrites au registre d'attente de la Commune ou au registre des étrangers)

Le Centre Public d'Action Sociale, c'est aussi la Maison de Repos et la Maison de Repos et de Soins « Le Gibloux »

Le Service Logement

S'adresse à toute personne en recherche de logement ou souhaitant obtenir des renseignements concernant le droit au logement ; les baux à loyers, les garanties locatives et tout ce qui touche au logement, le Fonds Social de l'eau, les compteurs à budget d'électricité, le Fonds Social mazout (allocation de chauffage).

Permanences : lundi et jeudi de 9h à 12h et mercredi de 9h30 à 12h – autres jours sur rendez-vous.

Le Service de Consultations Juridiques

S'adresse à toute personne souhaitant obtenir un renseignement d'ordre juridique.
Inscription obligatoire au 02/352.37.12

Permanence assurée par un avocat inscrit au barreau de Nivelles

Tous les 1^{er} et 3^{ème} lundis du mois à 17h00.

Permanence assurée par une juriste et un licencié en notariat.

Tous les derniers mercredis du mois à 18h00.

Le Centre Public d'Action Sociale, c'est aussi le Service d'aide aux familles et aux personnes âgées.

La Médiation de Dettes

Le Service Social est conventionné avec un organisme agréé pour la médiation de dettes. Contactez le Service Social au 02/352.37.12 pour plus d'informations

L'Espace Public Numérique

Ce service met 20 ordinateurs avec connexion Internet à votre disposition. Vous pouvez également bénéficier de l'assistance d'un moniteur.

La Coordination Sociale

Le C.P.A.S. est conventionné avec la majorité des associations ou institutions communales à vocation sociale, tels que le Centre Pluraliste Familial, la Croix Rouge, la maison de la Parentalité, ...

Handipro

Via le nouveau système informatique « Handiweb », le service social peut vous aider à introduire vos demandes d'allocations pour personnes handicapées, carte de stationnement,...)

Permanences : lundi et jeudi de 9h à 12h et mercredi de 9h30 à 12h

Le Centre Public d'Action Sociale est au service de toute la population de Waterloo